



Extrait du registre des délibérations du Comité Syndical

Département de Saône et Loire

SÉANCE DU : 21 septembre 2020	Nombre de délégués :	
N° 2020-018	En exercice :	29
Convocation du : 15 septembre 2020	Présents ou représentés :	25
Affichage du : 23 septembre 2020	Absents :	2
Objet de la délibération : Composition de la CAO		

L'an deux mille vingt le vingt et un du mois de septembre à 18H30, le Comité Syndical s'est réuni à la salle des fêtes de la mairie de Perrecy-les-Forges, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc FRIZOT, Président, délégué titulaire de la Communauté Urbaine Creusot Montceau.

Communauté de Communes	Délégués titulaires	Présent	Excusé	Absent	Représenté par : (Délégué suppléant)
Communauté Urbaine Creusot Montceau	M LUARD Jean Paul	X			
	M FRIZOT Jean Marc	X			
	M PRICAT Valentin	X			
	M BRUGNIAU Pierre		X		
	M DUMAS Pierre-Yves		X		
	M REPY Marc	X			
	Mme MATRAY Paulette	X			
	M JARROT Marie-Claude	X			
	M DEGUEURCE Gilles	X			
	M DUBAND Joël	X			
	M BAUDIN Jean-Paul	X			
	M SOROKA Christian	X			
	M VALETTE Noël	X			
	M BALLOT Alain	X			
	M TOUILLON Gilles	X			
	M VAILLOT Rémy	X			
M PICHARD Emmanuel	X				
Mme SARANDAO Gilda	X				
Communauté de Communes du Grand Charolais	M LOPES DE LIMA Pascal		X		
	M BOURGEON Laurent	X			
	M FRADET Cédric	X			
	M PICHARD Bruno	X			
	M PERRETTE Gilles	X			
	M DEGRANGE Anne	X			
	M PESSIN Jean Marc	X			
	M THERVILLE Daniel			X	
M PERRIER Richard	X				
Communauté de Communes du Grand Autunois Morvan	M Xavier DUVIGNAUD	X			
Communauté de Communes Entre Arroux Loire et Somme	M André LAUPRETRE			X	

Secrétaire de séance : Valentin PRICAT

.../...

L'article L1411-5 du CGCT fixe, notamment, la composition des Commissions d'Appel d'Offres de la façon suivante :

« II.-La commission est composée :

a) *Lorsqu'il s'agit d'une région, de la collectivité territoriale de Corse, d'un département, d'une commune de 3 500 habitants et plus et d'un établissement public, par ... président, et par cinq membres de l'assemblée délibérante élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste ».*

La composition de la Commission d'Appel d'Offres du Syndicat comprend, outre le Président, 5 membres

Après appel à candidatures, Le Président dresse la liste des délégués candidats pour être membres de la CAO.

La liste présentée par M le Président est ainsi composée :

Président	1 ^{er} membre	2 ^{ème} membre	3 ^{ème} membre	4 ^{ème} membre	5 ^{ème} membre
Jean-Marc FRIZOT	Gilles PERRETTE	Jean-Paul LUARD	Jean-Marc PESSIN	Alain BALLOT	Gilles TOUILLON

Aucune autre liste ne s'est constituée pour la désignation des membres de la CAO.

Le scrutin se déroule dans les conditions définies par le CGCT.

Les résultats sont les suivants :

Nombre de votants :	25
Majorité absolue :	13
Suffrages exprimés :	25
Blancs ou nuls :	0

La liste Présentée par M le Président a obtenu 25 voix.

La composition de la Commission d'Appel d'Offres est la suivante :

Président	1 ^{er} membre	2 ^{ème} membre	3 ^{ème} membre	4 ^{ème} membre	5 ^{ème} membre
Jean-Marc FRIZOT	Gilles PERRETTE	Jean-Paul LUARD	Jean-Marc PESSIN	Alain BALLOT	Gilles TOUILLON

Le Comité Syndical, après avoir délibéré, à l'unanimité, **Approuve** la composition de la Commission d'Appel d'Offre.

Fait et délibéré en séance et ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme,

Certifié exécutoire pour avoir été reçu
à la sous-préfecture le : 23 septembre 2020
Publication le : 23 septembre 2020
A Montceau-les-Mines le : 23 septembre 2020
Le Président

Le Président,

